

DEPARTEMENT
des Côtes d'Armor

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 FEVRIER 2024



L'an, deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint. M. Jacky GILLET, Mme Mauricette DIRR, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD.

Nombre de conseillers : en exercice : 23, Présents : 17 ; Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

POUVOIRS : M. Mickaël CARDIN a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

Mme Christelle MEUNIER a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN

M. Denis KEURMEUR a donné pouvoir à M. Jean-Charles ORVEILLON

Mme Stéphanie FLEGEAU a donné pouvoir à Mme Chantal TARDY

Absent : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : Mme Julie POUPART

Objet de la Délibération
n°2024-004

Date de la convocation et d'affichage : 2 février 2024

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

- TRAVAUX :

- Devis vestiaires foot de Dolo

Pour rappel, le coût d'installation du bâtiment modulaire du vestiaire foot de Dolo est de : 159 194.50 € HT dont 124 888 € de fourniture et pose de modulaire.

Il a été décidé de procéder à la réfection totale du bâtiment existant et les devis suivants sont présentés :

-Devis de l'Entreprise POILVE (maçonnerie) :	12 244.00 € HT
-Devis de l'Entreprise BEELE (menuiserie ext):	5 493.00 € HT
-Devis de l'Entreprise BEELE (plafond) :	2 012.00 € HT
-Devis de l'Entreprise LEHERISSE (Electricité et plomberie)	4 830.80 € HT
-Devis de l'Entreprise LEHERISSE (complément)	1 407.10 € HT
-Devis de l'Entreprise POIDEVIN (peinture):	<u>5 678.35 € HT</u>
	31 665.25 € HT

AVIS DE LA COMMISSION : la commission propose de retenir les devis des entreprises présentés ci-dessus pour un montant de **31 665.25 € HT**.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, de suivre l'avis de la commission en acceptant les devis énumérés ci-dessus pour un montant total de 31 665.25€ HT.

Le secrétaire de séance, Julie POUPART

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

